

4 Économie

Secteur des télécommunications

Azur et la Poste S.A officialisent leur partenariat

Maxime Serge MIHIN-DOU
Libreville/Gabon

Cette convention entre les deux entreprises va permettre à Azur Gabon de commercialiser ses produits dans les bureaux de la Poste S.A. Et à cette dernière, de concrétiser son ambition de faire de ses bureaux des pôles multiservices afin, d'une part, d'accroître ses ressources et, d'autre part, d'aider l'Etat à mieux rapprocher les services de base des populations.



Photo : MZM

Le Président Directeur Général de la Poste S.A, Alfred Mabika Mouyama, s'est réjoui du partenariat gagnant-gagnant avec Azur.



Photo : MZM

Le Directeur Général de la Poste, Alfred Mabicka Mouyama (d) et son collègue d'Azur Gabon, George Akoury lors du lancement commercial.



Photo : MZM

Les deux parties immortalisant leur collaboration à l'issue de l'opération.

APRES la signature en février 2015 d'une convention de partenariat entre la Poste SA et la maison de téléphonie mobile Azur Gabon, le président directeur général de la Poste S.A Alfred Mabika et le directeur général d'Azur Gabon, George Akoury, ont procédé, hier au siège de la Poste, au lancement commercial de ce nouveau partenariat. Lequel se traduira par la commercialisation des produits et services de la marque Azur dans les bureaux de poste de Libreville, Akanda et Owendo. Ce processus sera étendu à l'ensemble du réseau de la Poste S.A sur tout le territoire, ont assuré les deux chefs d'entreprise.

« L'événement de ce jour est la concrétisation matérielle d'un partenariat ambitieux où la synergie de nos deux entreprises produira des ré-

sultats que nous souhaitons meilleurs. Ce modèle d'alliance confirme la modernité, le développement et l'accélération de l'économie des services tant souhaités par les plus hautes autorités de notre pays. Grâce au sup-

port de notre partenaire La Poste S.A, nous allons pouvoir confirmer la notion de proximité en mettant à la disposition de nos clients et ceux de la Poste S.A, les produits et services adaptés à leur demande », s'est réjoui

le DG d'Azur Gabon. En effet, cet accord entre les deux entreprises va donner à Azur Gabon le droit de faire usage des installations téléphoniques de la Poste SA à travers son réseau composé de 70 bu-

reaux répartis sur l'ensemble du territoire national. Et à la Poste S.A, de concrétiser son ambition de faire de ses bureaux des pôles multiservices, pour d'une part, accroître ses ressources et, d'autre part

, aider l'Etat à mieux rapprocher les services de base des populations.

« Cette opération est l'aboutissement d'un long processus initié conjointement par nos deux sociétés. Elle permet à la Poste S.A de concrétiser son ambition de faire de ses établissements des pôles multiservices où les populations pourront trouver au côté des produits postaux traditionnels, des produits de consommation courante. En effet, avec ce partenariat, la Poste S.A et l'ensemble de son personnel accède à des connaissances de pointe dans le domaine des NTIC », a souligné Alfred Mabicka.

Dans ce même cadre, les services techniques d'Azur et de la Poste prévoient la mutualisation de leurs ressources par l'installation, dans quelques semaines, d'une BTS via le réseau de transmissions VSAT de la Poste afin de couvrir la ville de Ndjoli. La réussite de cette opération devrait encourager les deux entreprises à entrevoir la même initiative sur l'ensemble du territoire.

« Dans un environnement économique de compétition, nous pensons que les alliances sont le meilleur atout pour faire face aux aléas conjoncturels, c'est pourquoi nous remercions notre partenaire La Poste pour l'ouverture et la confiance dans l'exécution de notre convention », a conclu George Akoury.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le Gabon dresse son plan d'action

MZM
Libreville/Gabon

ENTAMES lundi dernier à Libreville, les travaux de l'atelier portant sur le suivi-évaluation du Gabon en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, organisés par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (Gabac), ont pour objectif de permettre au groupe de s'imprégner des progrès réalisés par le Gabon par rapport aux lacunes décelées lors de l'évaluation mutuelle de notre

pays en 2012. Cet atelier devra, quatre jours durant, permettre aux experts, aux acteurs étatiques et non étatiques d'établir un dispositif institutionnel et juridique afin de dresser le plan d'action du Gabon en termes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En outre, il sera question de décrire toutes les lois, tous les règlements ou mesures adoptés pour combler les déficiences décelées mais aussi toutes les mesures prises ou résultats découlant des dispositions qui ont été prises. Il s'agira aussi d'expliquer toute autre activité future ou

programmée en vue de combler ces carences et produire les documents statistiques pour les points mentionnés dans la recommandation 32. A savoir les statistiques de procédures judiciaires en cours, au titre du blanchiment des capitaux afin de piloter l'application effective du règlement, et au cas échéant, de signaler les éventuelles disparités de son application, y compris les documents, les lois et les règlements pertinents. Selon le président dudit atelier, Eulalie Mboza épouse Omanda, le Gabac est venu assister le Gabon dans ce travail, qui constitue une œuvre commune en vue de l'amé-

lioration du dispositif de lutte contre les maux qui entravent le bon développement économique de notre pays et, partant, la bonne gouvernance et l'assainissement des mœurs financières. «Aujourd'hui, nous avons revu ensemble l'accord d'évaluation mutuelle avec le Gabac qui a profité de l'occasion pour nous rappeler les dispositions de son manuel de procédure. Nous allons pouvoir rédiger le plan d'action du Gabon de suivi-évaluation pour qu'à la date fixée, nous puissions être évalués par la commission technique du Gabac», a-t-elle souligné. Cet atelier intervient trois ans après la mission d'éva-

luation de conformité du dispositif institutionnel et juridique de lutte contre le

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme des Etats de la Cémac.

Conférence des parties 21 édition
Pour un protocole commun au peuple Africain

MZM
Libreville/Gabon

Les parties prenantes au Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (Roscevac) sont réunies depuis hier à Libreville. L'objet de la rencontre, la préparation de la position commune de la société civile

et du parlement panafricain pour la Cop 21. Ces assises, sous le thème « Climat-Développement-Croissance économique-Pauvreté », qui voient la participation des pays de la sous région Cemac, vont s'achever sur l'harmonisation d'un document de base relatif à l'établissement du protocole sur la position commune des États africains. Nous y reviendrons.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/07/2015				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS		
DEV	FIXING			DEV	CFA	en date du		
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA					
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	21/07/2015	5140,19
USD	1,0867	1USD =	603,623	1 USD	640,275	DOW JONES	21/07/2015	18100,41
CAD	1,4118	1CAD =	464,625	1 CAD	488,863	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 21-juillet : 56,76		
JPY	135,1700	1JPY =	4,853	100 JPY	504,636			
GBP	0,6987	1GBP =	938,825	1 GBP	977,290			
CHF	1,0440	1CHF =	628,311	100 CHF	65746,06			
ZAR	13,4696	1ZAR =	48,699	100 ZAR	5064,11			
MAD	10,7406	1MAD =	61,073	1MAD	63,51			
CNY	6,7479	1CNY =	97,209	1CNY	100,13			

CHANGEMENTS
Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>